



Conseil d'État  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteur</b>	Groupe PLR, par le député Stéphane Ganzer
<b>Objet</b>	Coordonner la lutte contre le harcèlement scolaire
<b>Date</b>	10.03.2016
<b>Numéro</b>	3.0250

---

À la suite de l'étude sur le harcèlement scolaire menée en 2012 par l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), le Département de la formation et de la sécurité (DFS) a pu prendre conscience de l'étendue de cette problématique au sein de l'école valaisanne et actuellement plusieurs ressources internes et externes à l'école sont à la disposition des établissements pour agir dans ce domaine.

Les médiateurs scolaires ont un rôle clé à jouer puisqu'ils ont pour mandat de contribuer à la promotion d'un climat de solidarité et de respect au sein de leurs établissements et d'assurer le relais avec les spécialistes de leur région. À ce sujet, la thématique du harcèlement fait partie intégrante de leur formation et l'entrée en fonction des médiateurs primaires permet ainsi à la médiation scolaire d'être présente dans tous les degrés de la scolarité obligatoire et du secondaire II.

Par ailleurs, la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) a mis sur pied, en collaboration avec les écoles de Collombey-Muraz, un projet pilote baptisé « Bien vivre ensemble sur le chemin de l'école » incluant un certain nombre de mesures (interventions dans les classes du cycle d'orientation, développement de matériel pédagogique, rencontres avec les parents, théâtres interactifs et exposition réalisée par les élèves) à l'attention des enseignants, parents, élèves et autres acteurs de la vie scolaire afin de lutter contre le harcèlement par les pairs. L'idée est, à l'avenir, de développer ce programme dans d'autres établissements du Valais.

Il est également important de souligner que le DFS finance, avec le Département en charge de la santé, le Réseau valaisan d'écoles en santé (RVES) qu'il coordonne avec Promotion Santé Valais. Ce Réseau a notamment pour objectifs de fournir aux écoles y ayant adhéré (24 actuellement) une aide à la réalisation de projets d'établissement et des conseils pour la mise en place d'un groupe santé. L'effort doit être poursuivi pour qu'un maximum d'écoles soit à l'avenir labellisé. De plus, le RVES organise chaque année avec succès, pour les Directions et enseignants désirant y participer, une journée d'information et de réflexion sur une thématique d'actualité. La journée 2014 était justement consacrée au harcèlement entre pairs. La HEP-VS proposera également à l'avenir un approfondissement des thématiques abordées lors de ces journées dans son catalogue de formation continue.

Cette problématique a également été examinée dans le cadre de l'Observatoire cantonal de la jeunesse qui a fait un état des lieux exhaustif de tous les problèmes en lien avec la violence et les jeunes et dix recommandations s'y rapportant ont été élaborées<sup>1</sup>. Trois de ces recommandations concernent plus particulièrement la thématique évoquée.

Compte tenu de la multiplicité des problématiques inhérentes à l'école, il apparaît difficile de pouvoir développer des procédures pour chacune d'entre elles. Toutefois, un groupe de travail composé de membres du DFS et de la Responsable de l'Unité de santé scolaire finalise actuellement un document sur la procédure de signalement lorsqu'un enseignant est interpellé par le comportement d'un élève et/ou qu'il perçoit que celui-ci est en souffrance. Ce document pourrait également être adapté afin de servir dans le cadre du harcèlement

---

<sup>1</sup> Ces recommandations peuvent être consultées dans le rapport 2015 de l'Observatoire cantonal de la jeunesse disponible sur le site Internet du canton du Valais (<https://www.vs.ch/web/scj/observatoire/rapport>)

scolaire. Dans ce contexte, les procédures développées pour les écoles en santé en matière d'interventions précoces permettent d'identifier le plus tôt possible les stratégies et mesures capables de mobiliser les ressources existantes pour stabiliser ou améliorer une situation de vulnérabilité.

Le Département de la formation et de la sécurité est déjà très actif, malgré des moyens limités, dans le domaine du harcèlement scolaire. Les créations d'une cellule d'intervention et d'une plateforme de dialogue, tout comme une coordination accrue entre les intervenants issus de plusieurs services et départements de l'État, ne sauraient se concrétiser sans l'octroi de moyens et de postes supplémentaires.

Conséquences sur l'administration :	Mise en œuvre de procédures/contingences administratives supplémentaires sur l'ensemble du canton
Conséquences financières :	Au minimum 300'000 francs
Conséquences sur le personnel (EPT) :	2 à 4 EPT
Conséquences RPT :	Augmentation de la contribution des communes au traitement du personnel enseignant (~100'000 francs).

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

**Lieu, date** Sion, le 30 novembre 2016